

Direction départementale de la Corrèze

Bordeaux, le 27 novembre 2020

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Corrèze

Préambule :

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020¹, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et que les Préfets de département sont compétents à arrêter pour leur territoire, afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.**

Une circulation virale demeurant élevée en Corrèze et expliquant des indicateurs épidémiologiques défavorables :

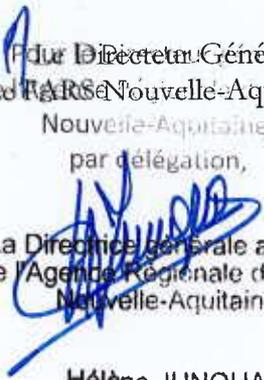
En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Corrèze au 4 novembre 2020, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs surveillés, imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **97,4 cas pour 100 000 habitants** (284,2 au 5 novembre 2020) ;

¹ qui abroge le décret antérieur n°2020-860 du 10 juillet 2020

- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** s'élève à **95,2 pour 100 000 habitants**. Malgré la baisse enregistrée, ce taux demeure élevé au regard de la fragilité de ce public ;
- Le **nombre de patients positifs** est en constante augmentation : 234 personnes testées positives du 16 au 22 novembre 2020 ;
- Les **indicateurs hospitaliers** restent élevés malgré une diminution ces derniers jours avec 32 nouvelles hospitalisations en semaine 47, 4 nouvelles admissions en réanimation et 5 décès ;
- Les **clusters** demeurent nombreux : au 4 novembre 2020, **20 clusters** sont en cours d'investigation pour le département, dont **9** se situent en EHPAD.

Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution défavorable justifient que des mesures visant à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission soient prises pour lutter contre la propagation du virus.


Pour le Directeur Général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine,
par déléation,
La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine
Hélène JUNQUA